



COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Étude des prévisions budgétaires 2013 telles qu'amendées, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du programme triennal d'immobilisations 2013-2015 et du budget 2013 de la Société de transport de Montréal

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

**Rapport déposé au conseil municipal
le 10 décembre 2012
et
au conseil d'agglomération
le 13 décembre 2012**

Direction générale
Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est - Bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone: 872-3770 Télécopieur: 872-5655

La Commission

Président

*M. Sammy Forcillo, FCA
Conseiller de ville
Arrondissement de Ville-Marie*

Vice-présidents

*Mme Véronique Fournier
Conseillère de ville
Arrondissement Le Sud-Ouest*

*M. Peter F. Trent
Maire de la Ville de Westmount*

Membres

*M. Robert Coutu
Maire de la Ville de Montréal-Est*

*Mme Andrée Hénault
Conseillère de ville
Arrondissement d'Anjou*

*M. Peter McQueen
Conseiller de ville
Arrondissement de Côte-des-Neiges
– Notre-Dame-de-Grâce*

*Mme Marie Potvin
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement d'Outremont*

*M. François Robillard
Conseiller de ville
Arrondissement de Ville-Marie*

*M. André Savard
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement de Verdun*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Saint-Léonard*

*M. Bertrand Ward
Conseiller de ville
Arrondissement de Pierrefonds—
Roxboro*

Montréal, le 10 décembre 2012

Monsieur Harout Chitilian
Président du conseil municipal
Hôtel de Ville de Montréal

Monsieur le Président,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur les finances et l'administration, le rapport d'étude publique et les recommandations relatives aux prévisions budgétaires 2013 telles qu'amendées, aux budgets des sociétés paramunicipales et organismes ainsi qu'au programme triennal d'immobilisations 2013-2015 et au budget 2013 de la Société de transport de Montréal.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

Les secrétaires recherchistes,

Original signé

Original signé

Sammy Forcillo, FCPA, FCA

Diane Côté

Original signé

Pierre G. Laporte

TABLE DES MATIÈRES

	Page
LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE.....	4
LE CONTENU DU RAPPORT	5
LES RECOMMANDATIONS	6
Annexe 1 : Le rapport minoritaire de l'Association des municipalités de banlieue....	13
Annexe 2 : Le rapport minoritaire de l'Opposition officielle.....	15
Annexe 3 : Le rapport minoritaire de la Deuxième opposition.....	22

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

La Commission sur les finances et l'administration a procédé à une étude publique du budget de fonctionnement 2013 et de ses amendements, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du PTI 2013-2015 et du budget 2013 de la Société de transport de Montréal (STM).

Rappelons que, préalablement à la tenue de cette étude publique sur le budget 2013, la Commission a procédé, pendant le mois de septembre 2012, à l'étude du PTI 2013-2015 de la Ville de Montréal et a tenu une séance de travail sur les orientations budgétaires 2013.

Dans le cadre des travaux préalables à la tenue de cette étude, un avis public a été diffusé dans deux grands quotidiens montréalais, l'un anglophone et l'autre francophone, de même que sur le site Internet de la Ville. L'avis précisait les dates des séances des assemblées publiques de la Commission ainsi que les modalités de participation du public. De plus, l'ensemble des maires d'arrondissement, des conseillers de ville et d'arrondissement, des directeurs d'arrondissement ainsi que des maires des villes liées ont également été invités à participer aux assemblées.

Les séances publiques ont eu lieu les 1^{er}, 6, 7, 8 novembre et le 6 décembre 2012 à la salle du conseil de l'hôtel de ville et le 5 novembre, à la salle 202, de l'Édifice Lucien-Saulnier situé au 155, rue Notre-Dame Est, selon le calendrier produit à la page suivante. Finalement, le 6 décembre, les membres de la Commission ont adopté leurs recommandations.

Le 1^{er} novembre, le président du comité exécutif, responsable des finances, M. Michael Applebaum, le directeur général de la Ville, M. Guy Hébert et le directeur principal des finances et trésorier, M. Robert Lamontagne, ont présenté le budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Montréal et le 6 décembre, les amendements à celui-ci.

Se sont succédées les assemblées portant sur les présentations budgétaires de tous les services de la Ville de Montréal ainsi que de la STM, à l'exception du Service de police et du Service de sécurité incendie dont les budgets ont été soumis à la Commission de la sécurité publique, le 9 novembre 2012. Quant aux budgets des sociétés paramunicipales et des organismes, les cahiers budgétaires ont fait l'objet d'un dépôt auprès des commissaires. Des périodes de questions et de commentaires réservées au public étaient prévues à chaque séance. De plus, des périodes réservées aux questions et aux commentaires des membres de la Commission ont suivi les différentes présentations.

De leur côté, les membres représentant le parti de l'opposition officielle ont assisté aux audiences de la première journée tandis que ceux de l'Association des municipalités de banlieue ont été absents tout au long de cette étude publique. Tous les membres ont été présents aux assemblées publiques pour la présentation des amendements et pour l'adoption des recommandations.

Le présent document peut être consulté à la Division des élections et du soutien aux commissions de la Direction du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville, de même que sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/commissions.

LE CONTENU DU RAPPORT

Compte tenu des délais alloués à cette étude, le présent document ne contient que les recommandations adoptées par la Commission lors de l'assemblée publique du 6 décembre 2012, conformément aux articles 33, alinéa 2 du *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal* (06-009) et de l'article 39 alinéa 2 du *Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération* (RCG 06-024).

Les assemblées publiques se sont déroulées selon le calendrier suivant :

Calendrier des séances d'étude publique de la Commission¹

Date	Heure	Budgets étudiés
1 ^{er} novembre	8 h 30	Budget général de fonctionnement
1 ^{er} novembre	13 h 30	<i>Ombudsman de Montréal</i> <i>Office de consultation publique de Montréal</i> <i>Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal</i> <i>Bureau du contrôleur général</i> <i>Conseil interculturel de Montréal</i> <i>Conseil jeunesse de Montréal</i> <i>Conseil des Montréalaises</i> <i>Société de gestion Marie-Victorin</i> Direction générale Service des affaires institutionnelles
5 novembre	8 h 30	Service des finances <i>Commission de la fonction publique</i> Service du capital humain et des communications
5 novembre	13 h 30	Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière Service des technologies de l'information
6 novembre	8 h 30	Service de l'eau
6 novembre	13 h 30	<i>Société d'habitation et de développement de Montréal</i> <i>La Corporation d'habitation Jeanne-Mance</i> <i>Office municipal d'habitation de Montréal</i> <i>Corporation Anjou 80</i> Service de la mise en valeur du territoire
7 novembre	8 h 30	<i>Conseil du patrimoine de Montréal</i> <i>Conseil des arts de Montréal</i> <i>Société du parc Jean-Drapeau</i> <i>Musée de la Pointe-à-Callière</i> Service de la qualité de vie
7 novembre	13 h 30	Service des infrastructures, du transport et de l'environnement Commission des services électriques
8 novembre	8 h 30	Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
8 novembre	13 h 30	Société de transport de Montréal
6 décembre	13 h	Amendements au budget de fonctionnement 2013

¹ Les budgets des unités administratives, organismes et sociétés paramunicipales inscrits en italique ont été déposés à la Commission, mais n'ont pas fait l'objet de présentation.

LES RECOMMANDATIONS

À l'issue de l'étude publique du budget 2013, la Commission sur les finances et l'administration tient à remercier les services municipaux et les sociétés paramunicipales pour leur collaboration durant ces deux semaines.

Par ailleurs, conscients que les événements actuels ternissent l'image de la Ville, son administration publique et ses élus en plus de créer un climat de morosité auprès de la fonction publique montréalaise, les membres ont tenu à démontrer leur soutien formel au travail accompli par les fonctionnaires municipaux de tous les niveaux, à la suite du retrait de la vie politique du maire de Montréal et compte tenu de la présente période de transition que doit vivre la Ville.

La Commission sur les finances et l'administration recommande au conseil municipal :

Budget général de fonctionnement 2013

R-1

D'adopter les prévisions budgétaires telles qu'amendées du budget général de fonctionnement de la Ville de Montréal pour l'année 2013 ;

R-2

D'adopter les prévisions budgétaires des services municipaux suivants pour l'année 2013, soit : la Direction générale, le Service des affaires institutionnelles, le Service des finances, le Service du capital humain et des communications, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, le Service des technologies de l'information, le Service de l'eau, le Service de la mise en valeur du territoire, le Service de la qualité de vie, le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement et le Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles ;

Budget des sociétés paramunicipales et autres instances

R-3

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 de l'Ombudsman de Montréal ;

R-4

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 de l'Office de consultation publique de Montréal ;

R-5

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 du Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal ;

R-6

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 du Bureau du contrôleur général ;

R-7

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 du Conseil interculturel de Montréal ;

R-8

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 du Conseil jeunesse de Montréal ;

R-9

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 du Conseil des Montréalaises ;

R-10

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 de la Société de gestion Marie-Victorin ;

R-11

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 de la Commission de la fonction publique ;

R-12

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 de la Société d'habitation et de développement de Montréal ;

R-13

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance ;

R-14

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 de l'Office municipal d'habitation de Montréal ;

R-15

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 de la Corporation Anjou 80 ;

R-16

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 du Conseil du patrimoine de Montréal ;

R-17

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 du Conseil des arts de Montréal ;

R-18

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 de la Société du parc Jean-Drapeau ;

R-19

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 du Musée de la Pointe-à-Callière ;

R-20

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 de la Commission des services électriques;

R-21

D'adopter le PTI 2013-2015 et les prévisions budgétaires 2013 de la Société de transport de Montréal ;

Autres recommandations***Outils de planification et de contrôle*****R-22**

Que la Direction générale poursuive le travail nécessaire à la préparation et à la mise en œuvre d'une planification stratégique à court, moyen et long terme et,

Que cette planification stratégique s'inspire de la politique financière mise de l'avant par la Government Finance Officers Association (GFOA) pour y voir décrit le critère « Enjeux actuels et futurs » sur les objets suivants :

- le déficit actuariel et le déficit d'entretien pour mieux comprendre leur résorption au cours des prochaines années ;
- la dette afin d'estimer son évolution – si elle est trop élevée ou non selon la conjoncture ;
- l'entretien régulier des infrastructures – si le montant prévu est suffisant ;
- la réserve en cas de catastrophes, de récession – si la somme mise de côté est raisonnable ;
- la sous-budgétisation de plusieurs postes névralgiques – à corriger ou non, etc.

À nouveau, la Commission recommande d'inclure les politiques financières sur le développement durable, sur la protection civile et sur la préparation en cas de sinistre et de catastrophe dans cette planification.

Considérant la démarche « Lean Management » entreprise par la Ville de Montréal ;

Considérant l'importance de mesurer les résultats d'une telle démarche ;

Considérant que les indicateurs doivent être reliés à la planification stratégique, aux enjeux actuels et futurs ainsi qu'aux unités d'affaires ;

R-23

Que la Direction générale poursuive le développement et la mise à jour d'indicateurs de gestion pour permettre de quantifier et de qualifier les résultats de la démarche « Lean management » menée par la Ville de Montréal dans l'ensemble de ses activités.

R-24

Que l'Administration poursuive son travail de mise à jour et de suivi des plans directeurs dans tous ses secteurs d'activité.

Considérant l'importance pour toute organisation publique de se doter de moyens efficaces de contrôle interne, de reddition de compte et d'imputabilité ;

R-25

Que l'Administration poursuive la mise en œuvre et le renforcement des contrôles de gestion internes en se fixant des objectifs, non seulement a posteriori, mais également en amont.

Considérant les nombreux commentaires soulevés lors de l'étude du budget 2013 en lien avec la Commission Charbonneau ;

R-26

Que l'Administration procède à l'analyse des coûts des contrats octroyés depuis 1988 et déposés dans le cadre des travaux de la Commission Charbonneau, afin de récupérer, s'il y a lieu, les montants appartenant à la Ville de Montréal, malgré le fait que la Commission Charbonneau amorce son étude à compter de 1996.

R-27

Que l'Administration assure, en cours d'année, un suivi rigoureux des chantiers d'optimisation mis en œuvre pour diverses activités de la Ville de façon à identifier les endroits où l'optimisation est réalisée et,

Que la Direction générale présente trimestriellement l'évolution de chacune des unités d'affaires devant cette Commission, au cours du prochain exercice, en faisant ressortir les économies générées par ces nouvelles mesures.

R-28

Que le Service des technologies de l'information poursuive le travail d'intégration de la fonction des technologies de l'information aux activités de la Ville et prenne les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des informations et des infrastructures rapatriées ou logées à l'externe.

R-29

Que l'Administration présente, devant cette Commission, tel que déjà sollicité, tous les paramètres définis dans la réforme du financement des arrondissements qui sera mise à jour en 2013 afin d'atteindre l'équité.

Considérant que la Ville de Montréal est l'une des plus grandes villes canadiennes, que la gestion de son développement et de sa planification urbaine nécessite des expertises particulières ;

Considérant que la Commission voit positivement l'organisation d'une équipe dédiée à la planification urbaine ;

R-30

Que l'Administration permette le regroupement ou l'embauche de ressources spécialisées à la planification urbaine du Service de la mise en valeur du territoire dans le respect des responsabilités stipulées dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

R-31

Que l'Administration mandate la Direction générale de présenter des rapports trimestriels à la Commission sur l'avancement des présentes recommandations.

Négociations avec les gouvernements

Considérant l'importance d'assurer une plus grande diversification des revenus de la Ville de Montréal ;

R-32

Que l'Administration poursuive et intensifie ses négociations avec le gouvernement du Québec concernant le nouveau pacte fiscal afin d'inclure un remboursement de la TVQ, comme le gouvernement fédéral le fait avec la TPS.

R-33

Que l'Administration et les services municipaux poursuivent leur travail inlassable afin d'obtenir davantage au chapitre des redevances réglementaires notamment en ce qui concerne les matières résiduelles.

R-34

Que l'Administration poursuive ses efforts au niveau de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) visant l'obtention de revenus supplémentaires liés notamment aux frais des plaques d'immatriculation des véhicules, aux stationnements, au péage régional et aux taxes sur les carburants.

Considérant que la contamination des sols est un obstacle au développement de Montréal ;

R-35

Que l'Administration poursuive le travail de négociation avec les deux niveaux de gouvernement afin de bonifier les programmes d'aide à la décontamination permettant de faciliter le développement de sites particuliers à Montréal.

Considérant que le programme Accès-Logis (implantation de logements sociaux et communautaires) répond aux besoins de plusieurs familles montréalaises et que le gouvernement du Québec a prévu un nouveau programme « capital-patient » dans le dernier budget 2012-2013 approuvé ;

R-36

Que l'Administration s'assure que la Ville de Montréal obtienne sa part dans le nouveau programme provincial pour la création de nouvelles unités d'habitation.

Régimes de retraite

Considérant l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le syndicat représentant les employés cols bleus sur les contributions aux régimes de retraite ;

Considérant la volonté de l'Administration de réaliser des ententes similaires avec l'ensemble des syndicats et associations représentant les autres employés de la Ville ;

R-37

Que l'Administration poursuive les négociations avec les unités syndicales et le gouvernement concernant les amendements législatifs afin d'atteindre la cible budgétaire de 50 M\$ qui a un poids certain sur l'augmentation du budget de fonctionnement 2013 de la Ville.

R-38

Que l'Administration se penche sur le dossier du régime de retraite des élus et évalue la possibilité de modifier le niveau de contribution des élus de façon à générer des économies dans les coûts du régime tout en maintenant un niveau des prestations basé sur la moyenne du salaire de carrière.

Confection du budget

R-39

Que l'Administration traduise, pour 2013 et les années à venir, les impacts du PTI au budget de fonctionnement.

Concernant le budget réel comparatif indiqué dans les documents budgétaires des services municipaux ;

R-40

Que le Service des finances demande aux services municipaux d'indiquer dans les documents budgétaires 2014, en plus des résultats réels comparatifs de l'année antérieure, l'évolution budgétaire extrapolée de l'année en cours.

R-41

Que l'Administration présente, dans le cadre de chaque budget annuel de la Ville de Montréal, une vision pluriannuelle à court, moyen et long terme de l'évolution des enjeux et des défis budgétaires.

R-42

Que le Service des finances soumette, comme ce fut le cas durant de nombreuses années, la candidature de la Ville de Montréal à la Government Finance Officers Association (GFOA) pour la présentation des documents budgétaires au concours du prix d'excellence de 2012 et de 2013.

Considérant le succès réalisé avec la Société de transport de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal qui ont obtenu une certification GFOA qui reconnaît l'établissement d'un processus financier et budgétaire conforme aux critères d'implantation des meilleures pratiques en gestion des fonds publics ;

R-43

Que la Commission des services électriques, la Société du parc Jean-Drapeau et la Société d'habitation et de développement de Montréal et tout autre société ou organisme relevant de la Ville de Montréal entreprennent les démarches les conduisant à obtenir cette certification GFOA visant l'amélioration des règles de gouvernance.

Certificat LEED

R-44

Que l'Administration diffuse auprès des élus et des citoyens les actions prises en matière de développement durable en faisant connaître notamment, les avantages et les économies réalisées suite à l'adoption de la *Politique de développement durable des édifices municipaux* corrélative à une certification LEED.

Les recommandations de la Commission ont été adoptées à l'unanimité à l'exception de la **R-26**, dissidences de Mme Véronique Fournier et de messieurs François Robillard et Peter McQueen, puis de la **R-30**, dissidence de Mme Lili-Anne Tremblay.

ANNEXE 1 : Le rapport minoritaire de l'Association des municipalités de banlieue

Préparé par messieurs Peter F. Trent, maire de la Ville de Westmount,
et Robert Coutu, maire de la Ville de Montréal-Est
Le 6 décembre 2012

L'AMB RECOMMANDE LES AJOUTS SUIVANTS AU RAPPORT PRÉPARÉ PAR LA COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION AU SUJET DU BUDGET 2013

PRINCIPES DIRECTEURS DE LA PRÉPARATION DU BUDGET

Attendu que les budgets 2012 et 2013 de l'agglomération étaient pour ainsi dire un fait accompli lorsqu'on les a remis à la Commission afin qu'elle les examine :

R1

Que le comité exécutif établisse des principes directeurs clairs et concis pour la préparation des budgets de fonctionnement et du PTI de l'année suivante et qu'il en fasse part à la Commission au plus tard en avril de chaque année. (2009)

R2

Que, chaque année, une analyse des tendances prenant en compte les dépenses et les recettes réelles des cinq dernières années, ainsi qu'une prévision budgétaire visant les cinq années suivantes soient une composante obligatoire de toutes les présentations faites devant la Commission par les divers services. (2010)

R3

Que le SPVM et le SIM soient tenus de présenter leur budget respectif lors d'une réunion conjointe de la Commission de la sécurité publique et de la Commission sur les finances et l'administration. (2010)

R4

Que, durant la période de questions qui suit la présentation du budget de chaque service, on exerce une plus grande discipline pour donner aux membres de la Commission le temps de poser leurs questions à l'administration. (*nouvelle recommandation*)

CONTRÔLE DES DÉPENSES ET DES COÛTS LIÉS AUX EMPLOYÉS

Attendu que les dépenses de la Ville de Montréal ont augmenté de presque trois fois le taux d'inflation depuis 2010 :

Attendu que les principaux facteurs ayant contribué à cette hausse alarmante sont liés à l'augmentation considérable des coûts des avantages sociaux des employés, de même qu'au nombre croissant d'employés travaillant à la Ville de Montréal (accroissement proposé de 571 années-personnes en 2013 seulement) :

Attendu que selon le rapport de 2012 préparé par l'Institut de la statistique du Québec, la rémunération globale des employés municipaux est maintenant de 33,6 % plus élevée que celle de leurs homologues provinciaux (29,2 % en 2011) :

R5

Qu'un plan stratégique à long terme soit élaboré et mis en œuvre afin de réduire d'au moins 50 % d'ici dix ans cet écart de rémunération globale entre le secteur provincial et le secteur municipal. *(nouvelle recommandation)*

R6

Qu'on élabore et qu'on soumette à la Commission d'ici avril 2013 un plan stratégique décrivant les mesures à prendre pour réduire de 50 millions \$ au cours des deux prochaines années les coûts liés aux régimes de retraite des employés, comme cela avait déjà été promis publiquement en juin 2011. *(2010)*

R7

Que, fidèle à l'engagement de la Ville de Montréal de mettre en œuvre un système de gestion allégée (« lean management »), le directeur général remette à la Commission d'ici avril 2013 un rapport détaillé décrivant la structure organisationnelle optimale (précisant les effectifs, y compris les postes capitalisés) pour tous les services municipaux. *(nouvelle recommandation)*

RÉSOLUTION DES DOSSIERS DE L'EAU ET DU CENTRE-VILLE

Attendu que les discussions entre Montréal et les villes de banlieue qui avaient été amorcées en 2008 à propos de deux enjeux majeurs, soit l'eau et le centre-ville, ont été rompues et que le ministre des Affaires municipales a demandé un compte rendu sur l'état d'avancement de ces discussions :

R8

Que des discussions sérieuses reprennent à propos de ces deux dossiers de façon à ce que des recommandations acceptables pour les deux parties puissent être soumises au ministre d'ici le mois de mai 2013. *(2008)*

GESTION ET CONTRÔLE DES CONTRATS

Compte tenu de la valeur totale considérable des contrats approuvés chaque année par les conseils de la ville et de l'agglomération, ainsi que par le comité exécutif :

Attendu qu'aucune structure de reddition de compte officielle n'est actuellement en place pour vérifier le montant total des « dépenses engagées » par rapport au « budget approuvé » pour ces contrats :

R9

Qu'à chaque trimestre, le directeur général soumette à la Commission un rapport sommaire des « dépenses prévues au budget comparativement aux dépenses réelles engagées » pour tous les contrats octroyés dont la valeur dépasse 1 million \$. *(nouvelle recommandation)*



Ville de Montréal
Cabinet de la chef de l'Opposition officielle

Rapport minoritaire sur le Budget 2013

Remis à la Commission des finances et de l'administration

7 décembre 2012

C'est avec satisfaction que l'Opposition officielle constate que le processus d'adoption du budget 2013, qui déraillait, a été remis sur les rails. Une version amendée a été soumise à l'étude de la Commission sur les finances et l'administration, et on y remarque que les attentes de l'Opposition officielle ont, en partie, reçues leur réponse.

Ainsi, le « congé » de la taxe de l'eau en 2013 contenu dans l'amendement 1 représente pour les Montréalais une baisse bienvenue de 1,1 % de leur fardeau fiscal. Dans le cadre actuel, c'est une bonne décision. L'administration n'avait pas élaboré les mesures de réduction des coûts des travaux de l'ordre de 15 % prévue dans la Stratégie de l'eau adoptée en 2010, et nous sommes toujours incapables de garantir aux Montréalais que les contrats d'eau octroyés sont à l'abri des distorsions du marché montréalais générées par la collusion. Il faut maintenant, de toute urgence, mettre en place les mesures nécessaires pour s'assurer que les revenus de cette taxe sont gérés de manière efficace et que les travaux de l'eau sont réalisés au juste prix.

L'Opposition officielle est également en faveur de l'amendement 2, visant à limiter à l'inflation la hausse moyenne des tarifs de la STM. Les usagers font déjà leur juste part en contribuant pour près de la moitié (46 %) des sources de financement de la STM, sans oublier les hausses importantes imposées depuis 2001. De plus, la proposition initiale de la STM d'une hausse des tarifs de l'ordre de 3 % pourrait avoir des conséquences négatives sur l'objectif de transfert modal de l'automobile vers le transport collectif. D'un autre côté, le gel des tarifs entraînerait une réduction équivalente de la contribution du gouvernement du Québec pour les améliorations de services.

Par ailleurs, nous ne pouvons que déplorer que **l'équité des services entre les citoyens** n'est présente que timidement dans les préoccupations de la Commission. Le budget 2013 consacre à nouveau des taux de taxes différents entre les arrondissements. L'enjeu demeurera tant que la cartographie des besoins en services et en équipements collectifs, sous forme de plan directeur et de financement stratégique, ne sera pas établie.

L'Opposition officielle souhaite apporter des recommandations qui s'ajoutent à celles de la Commission sur les finances et l'administration.

1. Le contrôle de la corruption / collusion

Le budget 2013 ne contient pas de mesures concrètes pour lutter contre les pratiques de corruption et de collusion. Les témoignages entendus à la Commission Charbonneau s'ajoutent aux nombreux éléments déjà rapportés par l'Opposition officielle au cours des dernières années, notamment dans la concentration territoriale de certains types de contrats. Les recommandations R-25 à R-29 sur les moyens de contrôle et de reddition de comptes ne sont pas suffisantes. La recommandation R-26 est un geste allant en ce sens, mais doit se joindre à un cocktail de mesures plus affirmées. À la lumière des révélations contenues dans le dernier rapport du Vérificateur général du Québec, il nous apparaît essentiel d'aller plus loin dans l'examen des contrats informatiques octroyés à la Ville de Montréal, et de s'assurer d'une saine gestion à l'abri de *pattern* de collusion. Par ailleurs, nous nous réjouissons de l'augmentation du budget du bureau du Vérificateur général de la Ville de Montréal, et nous croyons que son rôle devrait être accru.

R1.

Considérant les importants budgets consentis à la Direction des technologies de l'information pour des équipements, des systèmes, des licences et des programmes informatiques dans le budget 2013 et dans le PTI 2013-2015 de la Ville de Montréal, que le Conseil de ville mandate le Vérificateur général de la Ville de Montréal de procéder à une enquête approfondie sur la gestion des contrats informatiques, notamment l'évaluation des besoins, l'estimation des coûts, les processus d'octroi et de suivi des contrats à la Direction des technologies de l'information.

R2.

Que la Direction des technologies de l'information présente, dès le PTI 2014-2016, un PTI spécifique; que cette présentation comprenne son plan de développement et le détail de l'utilisation des sommes qui lui ont été attribuées; et que le taux de réalisation du PTI 2013-2015 soit également déposé à ce moment.

R3.

Considérant les allégations entendues à la Commission Charbonneau qui indiquaient que les contrats en infrastructures de voirie étaient gonflés jusqu'à 35 %, et que les estimations du programme Gespro étaient « naturellement » gonflées, et considérant que ce logiciel est toujours en service, surtout à la Direction des infrastructures et dans certains arrondissements, que le Comité exécutif mandate le Contrôleur général de la Ville de Montréal de mener une enquête et d'effectuer des comparaisons avec d'autres municipalités du Québec ou à partir d'indicateurs reconnus.

R4.

Afin de garantir la confidentialité des informations, que le Comité exécutif transfère dans les meilleurs délais la responsabilité de la « ligne éthique » du Contrôleur au Vérificateur général.

R5.

Considérant que l'existence de cartels actifs sur le territoire de la ville de Montréal, notamment dans la rénovation et la construction des trottoirs, a été dénoncée par des arrondissements, que le Comité exécutif mandate un comité de travail afin d'étudier les meilleures pratiques dans les arrondissements qui recourent à la main-d'œuvre interne; et que le Comité exécutif demande, le cas échéant, aux arrondissements de prioriser la main-d'œuvre interne en matière de rénovation et de construction de trottoirs.

R6.

Que le Comité exécutif demande à la Commission de la sécurité publique de mandater le Service de police de la Ville de Montréal afin d'enquêter dans les meilleurs délais sur l'existence de cartels actifs sur le territoire de la ville.

R7.

Que le Comité exécutif mandate les services appropriés de mettre en place les mesures de réduction des coûts des travaux de l'ordre de 15 %, qui étaient prévus dans la Stratégie de l'eau adoptée en 2011.

2. Le contrôle des dépenses

Des chantiers d'optimisation qui semblent abandonnés, les importantes dépenses engagées dans le programme *Lean management*; la masse salariale des employés cadres qui monte en flèche : la nouvelle mouture de ce budget ne règle pas le problème de fond. Il faut de toute urgence mieux contrôler les dépenses de la Ville de Montréal. Ces questions ne sont pas abordées dans les recommandations de la Commission sur les finances et l'administration.

Les chantiers d'optimisation sont cruciaux pour améliorer la gestion de la Ville et rationaliser les dépenses. Nous souhaitons que la volonté de « décider, agir et livrer » se concrétise dans un court délai. L'objectif d'assurer une *Qualité Montréal* dans la livraison des services de proximité pour tous les citoyens en donnant aux arrondissements les moyens financiers de remplir leur mission n'est pas atteint. Le chantier du financement entamé en janvier 2012 par l'Administration n'a pas encore permis d'obtenir l'équité des services partout sur le territoire. Nous nous réjouissons que la Commission sur les finances et l'administration rejoigne notre point de vue dans les recommandations 26 et 27.

R8.

Que le Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles présente à la Commission sur les finances et l'administration, dans les meilleurs délais, l'état d'avancement des chantiers d'optimisation, notamment ceux du matériel roulant et de l'entretien des immeubles.

En 2010, la masse salariale des cadres de la Ville de Montréal était de 282 M\$; en 2012, elle a augmenté de 44 M\$ pour s'établir à 326,4 M\$. À cette rémunération s'ajoute d'autres avantages et conditions, notamment une allocation automobile à laquelle la Ville a consacré 4,1 M\$ en 2011. Rappelons qu'en juin 2010, l'Assemblée nationale du Québec adoptait la Loi 100, interdisant sur une période de deux ans l'octroi de primes et d'allocations ou d'autre rémunération additionnelle fondée sur le rendement au personnel cadre des ministères, des milieux de la santé et de l'éducation (article 8) afin d'atteindre l'équilibre budgétaire.

Par ailleurs, la masse salariale globale des employés de la Ville de Montréal a augmenté de manière effarante au cours des dernières années. En 2007, les 21 682 années-personnes se partageaient une rémunération totale de 1 755 M\$. En 2013, les 21 604 années-personnes se partageront un montant de 2 447 M\$, soit 50,25 % du budget total de la Ville de Montréal. En parallèle, l'administration montréalaise nous promet depuis des années de réduire la fonction publique montréalaise de 1 000 postes. Nous attendons toujours.

R9.

Que le Comité exécutif prenne les mesures nécessaires pour freiner l'augmentation exagérée de la masse salariale des cadres, notamment par l'imposition d'un gel de deux ans sur l'octroi de rémunération additionnelle fondée sur le rendement des cadres qui sont au maximum de leur échelle salariale.

R10.

Que le Comité exécutif étudie l'application de ces mesures aux cadres des sociétés paramunicipales de la ville de Montréal.

R11.

Que le Comité exécutif mandate un comité de travail afin d'abolir l'allocation voiture tout en s'assurant de l'adoption d'une politique claire balisant l'utilisation de la voiture lorsque nécessaire dans le cadre de fonction liées au travail, dans un souci de cohérence avec les choix de la Ville de Montréal en matière de développement durable et du renforcement du réseau de transport en commun.

R12.

Que le Service du capital humain présente à la Commission sur les finances et l'administration, dans les meilleurs délais, l'état d'avancement du chantier de réduction de 1 000 postes.

Compte tenu des sommes importantes qui ont été engagées par la Ville de Montréal, du nouveau modèle d'affaires que promet le directeur général de la Société et que le parc Jean-Drapeau sera le lieu d'au moins deux legs du 375^e anniversaire de Montréal, nous recommandons :

R-13.

Que la Société du parc Jean-Drapeau présente son nouveau modèle d'affaires et son budget de fonctionnement, y compris ses prévisions de revenus et l'utilisation de son PTI, ainsi que le détail de sa vision pour Horizon 2017 à l'ensemble des élus montréalais, dans le cadre d'une séance plénière du conseil de ville.

Nous nous réjouissons de la recommandation R-37 et R-38 de la Commission sur les finances et l'administration, qui reprend les demandes que nous avons émises il y a plusieurs mois déjà en matière de négociation avec les unités syndicales, en particulier en ce qui concerne les régimes de retraite et le régime de retraite des élus. Nous incitons l'administration à poursuivre les négociations dans cette voie.

3. Les sources de financement

D'autres sources de revenus récurrentes et dédiées devront être rapidement mises en œuvre, tel que recommandé par la Communauté métropolitaine de Montréal, pour développer davantage le réseau de transport collectif.

R-14.

Que le Comité exécutif de la Ville de Montréal, en coopération avec la Communauté métropolitaine de Montréal, fasse les représentations nécessaires auprès du gouvernement du Québec pour l'augmentation de la taxe sur l'essence et l'implantation d'un péage métropolitain.

Enfin, en lien avec la recommandation R-36, et considérant la mise sur pied récente du comité de pilotage Montréal = familles :

R-15.

Que l'administration fasse les représentations nécessaires auprès du gouvernement du Québec pour s'assurer que les programmes de financement des unités d'habitation soient adaptés au coût de réalisation des projets en milieu urbain dense.

En terminant, nous souhaitons remercier les directeurs et responsables des différents services de la Ville, ainsi que leur équipe, pour avoir présenté avec professionnalisme et XX les états financiers et les prévisions budgétaires de leur unité d'affaires.

Véronique Fournier, vice-présidente de la Commission sur les finances et l'administration
François Robillard, membre de la Commission sur les finances et l'administration

Nos recommandations :

R-1.

Considérant les importants budgets consentis à la Direction des technologies de l'information pour des équipements, des systèmes, des licences et des programmes informatiques dans le budget 2013 et dans le PTI 2013-2015 de la Ville de Montréal, que le Conseil de ville mandate le Vérificateur général de la Ville de Montréal de procéder à une enquête approfondie sur la gestion des contrats informatiques, notamment l'évaluation des besoins, l'estimation des coûts, les processus d'octroi et de suivi des contrats à la Direction des technologies de l'information.

R-2.

Que la Direction des technologies de l'information présente, dès le PTI 2014-2016, un PTI spécifique; que cette présentation comprenne son plan de développement et le détail de l'utilisation des sommes qui lui ont été attribuées; et que le taux de réalisation du PTI 2013-2015 soit également déposé à ce moment.

R-3.

Considérant les allégations entendues à la Commission Charbonneau qui indiquaient que les contrats en infrastructures de voirie étaient gonflés jusqu'à 35 %, et que les estimations du programme Gespro étaient « naturellement » gonflées, et considérant que ce logiciel est toujours en service, surtout à la Direction des infrastructures et dans certains arrondissements, que le Comité exécutif mandate le Contrôleur général de la Ville de Montréal de mener une enquête et d'effectuer des comparaisons avec d'autres municipalités du Québec ou à partir d'indicateurs reconnus.

R-4.

Afin de garantir la confidentialité des informations, que le Comité exécutif transfère dans les meilleurs délais la responsabilité de la « ligne éthique » du Contrôleur au Vérificateur général.

R-5.

Considérant que l'existence de cartels actifs sur le territoire de la ville de Montréal, notamment dans la rénovation et la construction des trottoirs, a été dénoncée par des arrondissements, que le Comité exécutif mandate un comité de travail afin d'étudier les meilleures pratiques dans les arrondissements qui recourent à la main-d'œuvre interne; et que le Comité exécutif demande, le cas échéant, aux arrondissements de prioriser la main-d'œuvre interne en matière de rénovation et de construction de trottoirs.

R-6.

Que le Comité exécutif demande à la Commission de la sécurité publique de mandater le Service de police de la Ville de Montréal afin d'enquêter dans les meilleurs délais sur l'existence de cartels actifs sur le territoire de la ville.

R-7.

Que le Comité exécutif mandate les services appropriés de mettre en place les mesures de réduction des coûts des travaux de l'ordre de 15 %, qui étaient prévus dans la Stratégie de l'eau adoptée en 2011.

R-8.

Que le Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles présente à la Commission sur les finances et l'administration, dans les meilleurs délais, l'état d'avancement des chantiers d'optimisation, notamment ceux du matériel roulant et de l'entretien des immeubles.

R-9.

Que le Comité exécutif prenne les mesures nécessaires pour freiner l'augmentation exagérée de la masse salariale des cadres, notamment par l'imposition d'un gel de deux ans sur l'octroi de rémunération additionnelle fondée sur le rendement des cadres qui sont au maximum de leur échelle salariale.

R-10.

Que le Comité exécutif étudie l'application de ces mesures aux cadres des sociétés paramunicipales de la ville de Montréal.

R-11.

Que le Comité exécutif mandate un comité de travail afin d'abolir l'allocation voiture tout en s'assurant de l'adoption d'une politique claire balisant l'utilisation de la voiture lorsque nécessaire dans le cadre de fonction liées au travail, dans un souci de cohérence avec les choix de la Ville de Montréal en matière de développement durable et du renforcement du réseau de transport en commun.

R-12.

Que le Service du capital humain présente à la Commission sur les finances et l'administration, dans les meilleurs délais, l'état d'avancement du chantier de réduction de 1 000 postes.

R-13.

Que la Société du parc Jean-Drapeau présente son nouveau modèle d'affaires et son budget de fonctionnement, y compris ses prévisions de revenus et l'utilisation de son PTI, ainsi que le détail de sa vision pour Horizon 2017 à l'ensemble des élus montréalais, dans le cadre d'une séance plénière du conseil de ville.

R-14.

Que le Comité exécutif de la Ville de Montréal, en coopération avec la Communauté métropolitaine de Montréal, fasse les représentations nécessaires auprès du gouvernement du Québec pour l'augmentation de la taxe sur l'essence et l'implantation d'un péage métropolitain.

R-15.

Que l'administration fasse les représentations nécessaires auprès du gouvernement du Québec pour s'assurer que les programmes de financement des unités d'habitation soient adaptés au coût de réalisation des projets en milieu urbain dense.

ANNEXE 3 : Le rapport minoritaire de la Deuxième opposition

Recommandations de Projet Montréal

Commission permanente sur les finances et l'administration

Budget 2013

Des priorités budgétaires incompatibles

Pour le budget 2013, Projet Montréal a émis quatre priorités :

- 1. Retenir les jeunes familles à Montréal**
- 2. Arrêter l'étranglement financier des arrondissements**
- 3. Arrêter la hausse incontrôlée de la masse salariale**
- 4. Financer adéquatement le Plan de transport de la Ville de Montréal**

Le budget actuel ne répond pas adéquatement à aucune de ces quatre priorités. Pire, il va à l'exact opposé en réduisant les budgets d'accès à la propriété, en ayant instauré une réforme du financement des arrondissements qui ne règle en rien les problèmes de sous-dotations tout en augmentant leurs charges et en réduisant leurs pouvoirs, en augmentant le nombre d'employés et en ne réduisant pas la masse salariale, et enfin, malgré cette année une hausse de sa contribution à la STM, elle demeure inférieure aux contributions précédant l'introduction de la taxe sur l'immatriculation, et ceci, en augmentant toujours le prix de la CAM pour une 13^{ème} année consécutive.

Malgré la hausse continue des coûts, on doit féliciter certains services municipaux qui ont effectué un resserrement de leurs dépenses en rationalisant leurs effectifs et en diminuant le recours à la sous-traitance par le rapatriement de l'expertise à l'interne dégageant ainsi des gains de productivité et des économies. Par contre, d'autres services municipaux effectuent des resserrements sous les directives de « lean management » de l'administration, mais engagent également des ressources additionnelles pour bonifier certaines divisions de leur service annulant ainsi tout potentiel d'économie ou de gains de productivité. De plus, l'adoption d'un cadre de référence sur le logiciel libre par le Service des technologies de l'information devrait permettre dans le futur d'adopter et d'utiliser plus facilement ce type de logiciel réduisant potentiellement les coûts liés aux hausses constantes des frais de licences.

Étant donné que l'Administration ne semble toujours pas encline à faire siennes ces quatre priorités, il nous apparaît futile en ce moment d'élaborer des recommandations concrètes pour les atteindre. Les recommandations suivantes s'attarderont donc à la forme de la commission des finances, à la fiscalité, à la création d'un Bureau permanent de surveillance et de contrôle pour lutter contre la corruption, à la création d'un Fonds de transport et sur les recommandations particulières de l'Administration.

Révision du rôle de la commission des finances et du processus budgétaire

Depuis plusieurs années, Projet Montréal propose de renforcer le rôle des commissions dans l'Administration municipale. En 2010, une vaste réforme du processus budgétaire fut entreprise, mais en omettant la première et la plus importante des étapes, à savoir l'élaboration des priorités municipales. Sans cette étape capitale, les commissaires ne peuvent prioriser entre

elles les unités administratives, et doivent plutôt se contenter d'évaluer à la pièce le budget de chacune d'entre elles.

Ceci toutefois, sans même inclure tous les acteurs de l'échiquier municipal puisque les arrondissements ne sont pas invités à venir présenter leur budget devant la commission des finances, au même titre que les différents services et sociétés paramunicipales de la Ville de Montréal, les privant d'une tribune adéquate pour exposer leurs réalités budgétaires. À ce même titre, il nous apparaît incohérent que la commission des finances n'ait pu entendre les présentations budgétaires du SPVM et du SIM, alors qu'ils représentent pourtant le plus gros poste budgétaire de la Ville de Montréal avec 21 % des dépenses.

Ceci étant dit, Projet Montréal fut particulièrement intéressé par les recommandations suivantes de l'Administration :

Que la Commission de la présidence évalue la possibilité que chaque commission permanente étudie les budgets des unités administratives œuvrant dans son champ de compétence;

Que lors de la présentation générale du budget, devant la Commission sur les finances et l'administration, l'Administration fasse ressortir les grands enjeux (actuels et futurs) auxquels la Ville de Montréal est confrontée, notamment les régimes de retraite, le service de la dette, le déficit d'entretien, la fiscalité et l'accroissement du budget;

Que l'Administration s'assure d'inclure et d'expliquer, dans les documents budgétaires, les plans financiers à long terme et leurs incidences sur le budget et sur le processus budgétaire incluant un énoncé cohérent des buts stratégiques et les stratégies à l'échelle de l'organisation qui prend en compte les préoccupations et les problèmes à long terme;

La première partie de la recommandation permettrait de responsabiliser les autres commissions aux réalités budgétaires, ce qui permettrait de libérer du temps pour la commission des finances, afin qu'elle se penche sur les enjeux décrits dans la deuxième partie de la recommandation. À ces enjeux, il faudrait également ajouter le maintien des familles à Montréal, de même qu'essayer de trouver un équilibre entre PTI, financement et budgets d'opération. Par contre, ces recommandations n'ont jamais été mises en application. Ceci relève d'une situation persistante où l'administration fait fi des recommandations de la commission des finances après en avoir pris connaissance. Année après année, les mêmes recommandations sont émises par la commission et sont ignorées de nouveau par l'administration.

D'autant plus, les travaux de la commission ne semblent être qu'une formalité protocolaire pour l'administration, celle-ci n'ayant pas besoin d'être informée ou même d'être considérée lorsque des changements sont effectués dans leur champ de compétence. Exemple probant; alors même que la commission des finances siège pour discuter du budget, l'administration rencontre les médias pour annoncer des modifications au budget sans même qu'elle soit avisée démontrant la futilité de leur travail. Pour ces raisons, nous recommandons de renforcer le rôle de la commission et de l'intégrer davantage dans le processus budgétaire.

Fiscalité

Projet Montréal souhaite depuis des années une refonte de la fiscalité municipale, notamment pour atténuer les brusques variations qu'a généré le dernier rôle foncier. Les taxes foncières représentent 77% de la structure de financement. Son utilisation intensive par la Ville combinée

aux variations brusques de l'évaluation foncière ont contribué à plusieurs problématiques. Les hausses du fardeau fiscal des contribuables des arrondissements touchés par l'effervescence du marché immobilier compromettent la capacité financière de certains propriétaires de conserver leur immeuble et de l'entretenir convenablement. Ces hausses se répercutent également sur le prix des loyers obligeant ainsi certains ménages à faible revenu à quitter leur logement et parfois leur quartier.

Nous désirons donc que l'Administration accentue sa réflexion sur les variations brusques de l'évaluation foncière et l'effet qui en découle sur les comptes de taxes en évaluant les outils disponibles prévus dans la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle propose des solutions et dépose des recommandations afin d'obtenir des amendements législatifs. De plus, l'administration se doit de poursuivre sa réflexion pour réduire le poids relatif des revenus de la taxation foncière dans la structure de financement de la ville dans le but de diversifier ses sources de revenus soit par ses représentations auprès des gouvernements supérieurs, par l'utilisation de la tarification ou par l'utilisation de toute autre solution innovatrice. Cependant, la réflexion sur le sujet ne doit pas se faire à huis clos par l'Administration, mais bien avec l'ensemble des élus et des citoyens

« Benchmarking » de la rémunération

Plusieurs services municipaux, dont le Service des finances et le Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, procèdent actuellement à des exercices de « benchmarking » comparant Montréal aux autres métropoles canadiennes et aux entreprises de très grande taille. Tout comme la Commission des finances qui désire des présentations de la direction générale sur les chantiers d'optimisation, nous désirons lors des présentations budgétaires des services municipaux que des comparatifs semblables y soient ajoutés.

Quant à la rémunération globale, non seulement le Service du capital humain devrait intégrer une comparaison à sa présentation budgétaire, mais considérant qu'elle représente maintenant 50,2% du budget total de la Ville de Montréal, le Service des finances devrait inclure ce « benchmarking » dans le budget. La section Profil de Montréal du budget devrait comprendre une comparaison de la rémunération globale, incluant salaires, avantages sociaux et régimes de retraite, entre les employés de la Ville et ceux des gouvernements du Québec et du Canada et des entreprises de grande taille. Considérant que la rémunération globale est le plus gros poste budgétaire de la Ville et celui où on est le plus susceptible de trouver des économies, un tel indicateur serait plus qu'approprié.

Bureau de surveillance et de contrôle

Contrairement à la commission, nous ne pensons pas que l'Administration municipale est l'entité qui devrait procéder à l'analyse des coûts des contrats octroyés depuis 1996 et déposés dans le cadre des travaux de la Commission Charbonneau. Nous privilégions plutôt que la Ville crée un *Bureau permanent de surveillance et de contrôle de l'administration publique*, incorporant une *Unité anti-corruption du SPVM* devant constituer son bras policier, qui sera chargé de :

- 1) Analyser les contrats octroyés par la Ville depuis 1996 dans le but d'identifier ceux qui auraient pu faire l'objet de collusion et/ou de corruption. Sont visés les contrats de travaux publics, de services techniques (informatique), de services professionnels, de déneigement, de prestation de services par des organismes ou sociétés mandataires, ainsi que les achats divers (approvisionnement);

- 2) Identifier et analyser les postes au sein des structures administratives de la Ville mettant en relation des fonctionnaires avec des clients externes;
- 3) Engager des démarches légales visant à récupérer, s'il y a lieu, les montants appartenant à la Ville qui auraient été détournés;
- 4) Prendre, s'il y a lieu, les mesures administratives et/ou légales appropriées à l'encontre des fonctionnaires soupçonnés de malversations;
- 5) Proposer au conseil municipal de la Ville des correctifs à apporter au niveau de l'attribution des contrats et de l'organisation administrative de la Ville;
- 6) Opérer et gérer la *Ligne éthique*;
- 7) Produire et présenter au conseil municipal un rapport annuel faisant état de l'ensemble de ses activités et réalisations.

Le Bureau et l'Unité s'inspireront du New York Department of Investigation (DOI), ainsi que des travaux et publications de l'OCDE, notamment des *Principes de l'OCDE pour renforcer l'intégrité dans les marchés publics*, publié en 2010. Indépendant de l'administration, le Bureau sera imputable au Conseil municipal de la Ville de Montréal.

Création d'un Fonds de transport collectif

Nous réitérons encore cette année la création d'un Fonds de transport collectif. De la même manière qu'il existe à la Ville un Fonds de l'eau et un Fonds de voirie alimentés par des taxes foncières dédiées, Projet Montréal propose que les PTI 2013-2015 puissent bénéficier d'un Fonds de transport collectif consacré au financement du Plan de transport sans toutefois hausser ou créer une taxe foncière dédiée aux transports.

Ce nouveau fonds serait dans un premier temps alimenté par la taxe de stationnement, dont l'assiette serait étendue à la totalité du territoire de la Ville de Montréal. À titre de première estimation, son produit annuel s'élèverait entre 125 et 150 M\$. Le Fonds inclurait l'ensemble des sommes dédiés aux transports collectifs dont sa part de la taxe sur l'essence, la taxe sur l'immatriculation, les contributions à l'AMT et la STM, les revenus de péages si leur implantation est réalisée et toutes nouvelles sources envisagées ainsi que les diverses contributions financières prochainement attendues des gouvernements supérieurs. Ce Fonds nous permettra de réaliser les principaux projets prévus au Plan de transport sans exercer une pression indue sur le niveau d'endettement de la Ville de Montréal.

Les sommes versées au Fonds de transport collectif permettront notamment de lancer sans autre délai le premier des 21 chantiers prévus au Plan de transport, à savoir la réalisation du réseau initial du tramway moderne de Montréal. L'existence de ce fonds attestera aux yeux des gouvernements supérieurs de l'importance que la Ville accorde à la mise en œuvre de son Plan de transport, et tout particulièrement de son projet de tramway. La crédibilité de la Ville étant de ce fait acquise, les gouvernements supérieurs seront davantage réceptifs à l'idée de canaliser vers ce fonds leurs contributions visant le développement du transport collectif, tout particulièrement dans le contexte du 375^e anniversaire de Montréal et du 150^e anniversaire de la Confédération canadienne, qui seront tous deux célébrés en 2017.

Position de Projet Montréal sur les 31 recommandations particulières déposées par l'Administration.

(Seules celles où nous votons contre ou nous émettons un commentaire sont présentées)

R-	Commission des finances	Position de Projet Montréal	Explication ou bonification
Budget général de fonctionnement 2012			
1	D'adopter les prévisions budgétaires du budget général de fonctionnement de la Ville de Montréal pour l'année 2012.	POUR avec réserve	Projet Montréal, dans le contexte actuel, ne peut qu'accepter les prévisions budgétaires de la Ville de Montréal pour l'année 2013, mais nous considérons que tout budget devrait respecter nos quatre priorités budgétaires qui sont : 1. Retenir les jeunes familles à Montréal 2. Arrêter l'étranglement financier des arrondissements 3. Arrêter la hausse incontrôlée de la masse salariale 4. Financer adéquatement le Plan de transport de Montréal
2	D'adopter les prévisions budgétaires des services municipaux suivants pour l'année 2013, soit : la Direction générale, le Service des finances, le Service des affaires institutionnelles, le Service du capital humain et des communications, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, le Service des technologies de l'information, le Service de l'eau, le Service de la mise en valeur du territoire, le Service de la qualité de vie, le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement et le Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles		
Budget des sociétés paramunicipales et autres instances			
10	D'adopter les prévisions budgétaires 2013 de la Société de gestion Marie-Victorin.	POUR avec réserve	Compte tenu de l'imposition par Québec d'un cadre budgétaire et de la forme de l'organisation, Projet Montréal approuve le budget mais souhaite une modification législative pour revoir sa forme et son fonctionnement.
12	D'adopter les prévisions budgétaires 2013 de la Société d'habitation et de développement de Montréal.	POUR avec réserve	Les programmes d'accession à la propriété ont connu une baisse de près de 1,5 millions \$ dans le budget de 2013, alors que nous considérons qu'il faut prioritairement bonifier les programmes d'accession à la propriété, notamment ceux offerts via la SHDM.
18	D'adopter les prévisions budgétaires 2013 de la Société du parc Jean-Drapeau.	POUR avec réserve	La Société du parc Jean-Drapeau a besoin d'importants investissements pour maintenir ses actifs à niveau. Cependant, nous considérons

			<p>qu'investir au-delà de ces sommes dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal n'est pas justifié.</p> <p>De plus, la lumière doit toujours être faite sur les importants dépassements de coûts de la réfection du restaurant Hélène-de-ChAMPLAIN.</p>
Programme triennal d'immobilisations 2012-2014 de la STM			
21	D'adopter les prévisions budgétaires 2013 et le Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Société de transport de Montréal.	POUR avec réserve	<p>Projet Montréal est pour les éléments actuels du PTI 2013-2015 de la STM, mais souhaite pouvoir le bonifier, grâce à la création d'un nouveau fonds de transport collectif, afin de pouvoir réellement mettre en œuvre le Plan de transport et s'en servir pour accélérer les projets de développement.</p> <p>De plus, Projet Montréal se désolé que la Ville ait augmenté pour une 13^{ème} année consécutive le prix de la CAM.</p>
Dotation des arrondissements			
26	Que l'Administration procède à l'analyse des coûts des contrats octroyés depuis 1996 et déposés dans le cadre des travaux de la Commission Charbonneau, afin de récupérer, s'il y a lieu, les montants appartenant à la Ville de Montréal.	POUR avec réserve	<p>Nous ne pensons pas que l'Administration municipale est l'entité qui devrait procéder à l'analyse des coûts des contrats octroyés depuis 1996 et déposés dans le cadre des travaux de la Commission Charbonneau.</p> <p>Nous privilégions plutôt que la Ville crée un <i>Bureau permanent de surveillance et de contrôle de l'administration publique</i>, incorporant une <i>Unité anti-corruption du SPVM</i> devant constituer son bras policier.</p> <p>(Voir texte précédent pour plus de détails)</p>
Négociation avec le gouvernement			
32	Que l'Administration poursuive et intensifie ses négociations avec le gouvernement du Québec concernant le nouveau pacte fiscal afin d'inclure un remboursement de la TVQ, comme le gouvernement fédéral le fait avec la TPS.	POUR avec réserve	<p>Nous croyons risqué de s'en tenir qu'à une seule solution, à savoir le transfert de point de TVQ, alors que le gouvernement du Québec pourrait diminuer le fardeau fiscal des Montréalais de bien d'autres façons. On n'a qu'à penser au</p>

			remboursement de la TVQ pour les achats municipaux, la bonification des programmes de subventions des infrastructures municipales, un financement spécifique des surcoûts engendrés par l'effet métropole (pauvreté, immigration, service de police niveau 5, grands événements publics), les mécanismes d'en-lieu de la taxe foncière ou tout simplement en s'attaquant réellement à l'étalement urbain.
Pouvoirs habilitants			
37	Que l'Administration poursuive les négociations avec les unités syndicales et le gouvernement concernant les amendements législatifs afin d'atteindre la cible budgétaire de 50 M\$ qui a un poids certain sur l'augmentation du budget de fonctionnement 2013 de la Ville.	POUR	Projet Montréal considère que la convention collective des cols bleus négociée récemment par la Ville devrait être le barème minimum selon lequel les futures conventions avec les autres unités syndicales devraient être négociées.

Recommandations administratives

Projet Montréal souhaite réitérer ici plusieurs recommandations administratives que nous avions déjà déposées lors de l'adoption du PTI 2013-2015 et qui n'ont toujours pas été pleinement retenues par l'Administration, en plus d'en rajouter quelques nouvelles.

Données budgétaires en « données ouvertes »

Avec ses 4,7 G\$, ses 19 arrondissements, ses nombreuses entités administratives et ses sociétés paramunicipales, le budget de la Ville est de plus en plus difficile à analyser, et ce, malgré les prix d'excellence pour la présentation budgétaire. Le principal problème vient du fait que les données budgétaires ne sont pas fournies dans un format qui permet son analyse. Par exemple, le format PDF des documents budgétaires empêche le traitement des tableaux, il est pratiquement impossible de créer un tableau différent de ceux présentés dans le budget, car nous n'avons pas accès aux données désagrégées, et les perpétuels changements dans l'organigramme empêchent pratiquement toute analyse longitudinale, car les bases de comparaison ne tiennent plus.

En parallèle de l'ouverture des données budgétaires, un vaste exercice de vulgarisation devrait être fait afin de permettre aux citoyens de comprendre le budget et de leur permettre d'évaluer eux-mêmes les différents choix budgétaires à partir d'exemples concrets, comme ce fut le cas avec la mise en ligne du site <http://budgetplateau.com/>.

Sur le document budgétaire de référence

1. Montrer systématiquement les projections actuarielles des fonds de retraite pour les 10 prochaines années et leurs influences sur notre capacité d'emprunt.
2. Montrer les impacts économiques des enjeux démographiques et de migration régionale pour Montréal.
3. Montrer les hypothèses qui ont été retenues pour établir les projections des taux d'intérêt estimés pour les 10 prochaines années. (Analyse de sensibilité)
4. Inclure un tableau montrant l'ensemble des emprunts de la Ville avec les éléments suivants :
 - a. Date d'émission
 - b. Date de fin
 - c. Taux d'intérêt
 - d. Emprunteur (agglo, ville centre, arrondissements, STM, organismes connexes (SHDM, parc Jean-Drapeau))
 - e. % assumé par un tiers (ex : gouvernements supérieurs)
5. Indiquer clairement la part de la dette de la Ville, de la STM et des sociétés paramunicipales qui sont assumées, ou garanties, par les gouvernements supérieurs et expliquer à quel point ces dettes affectent notre cote de crédit, et donc, notre capacité d'emprunt.
6. Rajouter un tableau montrant la répartition géographique des budgets d'opération, au minimum entre les arrondissements et villes liées.
7. Inclure un document complémentaire qui détaille les résultats réels du poste « dépenses contingentes ».
8. Inclure un document complémentaire qui fait le lien entre le budget et l'atteinte des engagements que la Ville a pris avec ses politiques (inclusion, lutte à la pauvreté) ou ses plans (Plan de transport, Plan de développement durable de la Ville de Montréal).

Sur les autres documents budgétaires

1. Que l'ensemble des services nous présente d'abord la projection de leurs besoins d'immobilisations pour les 10 prochaines années.
2. Que les années antérieures soient présentées, de même que les reports pour chacun des projets.
3. Que les documents particuliers fassent référence à la page correspondante du document général.
4. Que les documents connexes soient tous paginés et identifiés.
5. Que les diaporamas présentés en salle du conseil utilisent une taille de caractère suffisante pour être facilement lus des participants.

Sur le déroulement des présentations publiques

1. Afin de faciliter une plus grande participation citoyenne et la conciliation travail-famille des commissaires, nous recommandons que les commissions ne débutent pas avant 9 h le matin.
2. Que la première journée de la commission soit exclusivement consacrée à l'établissement d'un bilan du budget précédent.

Cette journée devrait couvrir les éléments suivants :

- Déposer à la commission un document de référence mesurant l'exactitude des prévisions du précédent budget;
 - Analyser les principaux écarts et leurs causes;
 - Analyser les perspectives économiques.
3. Prévoir davantage de temps pour les périodes de questions des commissaires, à la fin de chacune des présentations, pour éviter les habituels retards accumulés au fil de la journée et permettre aux commissaires de poser l'ensemble de leurs questions.
 4. Faire coïncider les présentations et l'adoption des budgets de la STM avec ceux de la Ville de Montréal.
 5. Que la commission prévoit, au minimum, une séance d'une demi-journée pour discuter des recommandations de chacun commissaires et non uniquement celles présentées par l'Administration.